

**Compte-rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION du  
Lundi 21 octobre 2019**

**Etaient présents :**

Louis BISCARRAT, Maire de Jonquières,  
Pierre GONZALVEZ, Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue,  
Jean-François LOVISOLO, Maire de La Tour d'Aigues,  
Pierre MOLLAND, Maire de Châteauneuf de Gadagne,  
Christian PEYRON, Maire de Mondragon,  
Joseph SAURA, Maire d'Uchaux,  
Gilles VEVE, Maire de Saint-Didier  
Pierre MARTINI, Commissaire aux comptes.

**Etaient excusés :**

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas,  
Dominique BODON, Maire de Malaucène,  
Denis DUSSARGUES, Maire de Mornas,  
Marie-Paule GHIGLIONE, Maire de Cabrières d'Avignon,  
Joël GRANIER, Maire de Morières-les-Avignon,  
Christian GROS, Maire de Monteux,  
Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue,  
Roland PASTOR, Maire de Fontaine de Vaucluse,  
Fernand PEREZ, Maire de Cadenet,  
Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,  
Gérard SANJULLIAN, Maire de Travaillan,  
Thierry THIBAUD, Maire de Savoillans.

Monsieur LOVISOLO ouvre la séance, l'ordre du jour de la réunion étant :

**① Arrêt des comptes au 30 septembre 2019**

Pierre MARTINI, Commissaire aux comptes, expose les comptes et les résultats. Ces comptes seront présentés en Assemblée générale par Pierre MOLLAND, Trésorier, le 15 novembre à Monteux.

- Préparation du budget 2020 ;
- Vote du taux de la cotisation 2020 ; Les membres du CA ont validé le maintien du montant de la cotisation qui est de 0,05 euro.

**② AG de l'AMV le vendredi 15 novembre 2019 à MONTEUX**

- le déroulé ci-après a été finalisé :

**08h15** Accueil café des congressistes et des exposants ;

**09h00** Assemblée générale :

- Présentation par les représentants de l'AMV 84 :
  - 09h00 du rapport moral par Jean-François LOVISOLO, Président,
  - 09h15 du rapport d'activités par Christian GROS, Secrétaire général,
  - 09h30 du rapport financier par Pierre MOLLAND, Trésorier ;
- 09h45 Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et affectation du résultat ;
- Vote du budget ;
- Vote du taux de cotisation 2020 ;
- 10h15 Intervention de Thierry LAGNEAU, représentant le Président du Conseil départemental ;
- 10h30 Intervention de Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse ;
- Questions diverses ;

11h45	Remise aux lauréats des victoires de l'investissement local ;
12h00	Inauguration du salon ;
12h15	Signature de la convention de partenariat avec GRDF sur le stand ;
12h30	Cocktail déjeunatoire ;
14h30	Table ronde : Gestion des déchets
17h00	Clôture officielle du Congrès 2019.

- Le sujet de la table ronde a été déterminé, il s'agit de la gestion des déchets et notamment sur l'organisation du traitement à l'échelle départementale.

- Remise des victoires de l'investissement à l'issue de l'AG, sur la scène avant l'inauguration du salon.

### ③ 102ème Congrès des Maires à PARIS du 19 au 21 novembre 2019

Actuellement, 90 élus vauclusiens sont inscrits à ce Congrès.

### ④ Montant de la subvention de l'AMV à l'association des communes forestières

L'AMV a fixé le montant de la subvention, qu'elle versera à l'association des communes forestières, à 2 000 €.

### ⑤ Désignations au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

Jusqu'à aujourd'hui, les représentants désignés par l'association des maires de Vaucluse pour les forêts non domaniales relevant du régime forestier étaient :

Titulaire : M. Luc REYNARD (Maire de Bedoin)

Suppléant : M. Francis JOUVE (Maire d'Aurel)

La création de l'association des communes forestières de Vaucluse permet maintenant de proposer des représentants de l'association, nommés ci-dessous, **qui viendraient remplacer les représentants désignés précédemment** par l'Association des maires de Vaucluse.

Titulaire : Mme Aline SALVAUDON,

Suppléant : M. Jean-Pierre PEYRON.

Les membres du CA ont validé à l'unanimité les désignations ci-dessus mais s'interrogent sur le fait que l'AMV ne désigne plus d'élus ? Un mail en ce sens est adressé à la préfecture.

### ⑥ Désignations au sein du comité de suivi des dessertes ferroviaires

La Région a sollicité l'AMV pour désigner 2 maires qui siègeraient au sein du comité de suivi de dessertes ferroviaires.

Louis BISCARRAT, maire de Jonquières a fait parvenir sa candidature.

Les maires ont validé cette désignation et propose de désigner en suppléant M. SAUVAGEON, Adjoint au maire de Pertuis.

L'AMV va donc faire cette proposition à M. SAUVAGEON, s'il en est d'accord nous transmettrons à la Région les désignations ci-après :

Titulaire : Louis BISCARRAT

Suppléant : M. SAUVAGEON.

## ⑦ Convention de partenariat avec GRDF

Les membres du CA ont validé à l'unanimité ce projet de convention et sur le fait de la signer lors du Salon des maires à Monteux.

## ⑧ FORMAEco propose 2 formations :

- **Organisation des élections communales** et intercommunales (1500 € quel que soit le nombre de participants).

Les membres du CA ont validé à l'unanimité la prise en charge par l'AMV de cette formation.

- **Atelier fiscalité** (entièrement pris en charge par le DIF des élus, FORMAEco propose de monter les dossiers et de reverser 100 € par participant à l'AMV ce qui reviendrait à rembourser les frais pour la 1<sup>ère</sup> formation) :

Les membres du CA ont validé à l'unanimité l'organisation de cette formation mais demandent que l'on nous précise pourquoi cet atelier est limité aux communes de moins de 4000 habitants.

Un mail en ce sens est adressé à FORMAEco qui nous indique que par expérience, par décision interne, il limite cette formation aux "petites" communes qui n'ont pas les moyens humains et financiers des communes plus importantes. Celles-ci sont mieux structurées et en général elles travaillent soit en interne soit avec un prestataire et dont le travail des bases demande d'autres méthodes et moyens.

Cette formation et la solution digitale Cmagic mise à disposition est adaptée à cette typologie des communes de - de 4000 habitants. Le travail sur de plus grosses bases de locaux d'habitations demande d'autres moyens.

## Calendrier prévisionnel

- **15 novembre 2019 : AG + Salon des maires à Monteux**
- **19 au 21 novembre : 102<sup>ème</sup> Congrès des maires à Paris**
  
- **CONSEILS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2019 :**
  - **02 DECEMBRE 2019 – 10h30 AMV**

## Questions diverses

- **Signature du Code de bonne harmonie :** les membres du CA ont validé à l'unanimité la signature du code de bonne harmonie pour l'année 2020.
- **Acquisition du local pour les bureaux de l'AMV :** prévoir 2 résolutions pour l'achat et l'emprunt lors de la prochaine AG.
- **Convention de ruralité**  
Les membres du CA présents ne comprennent pas que le Département ne souhaite pas s'associer à cette démarche.

▪ **ARPE : Charte ZERO DECHET PLASTIQUE**



L'ARPE propose aux Collectivités, intercommunalités, de s'engager pour diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels

**Les collectivités sont concernées et peuvent agir à leur échelle :**

- en sensibilisant les citoyens, en supprimant les plastiques dans la restauration scolaire, en organisant des manifestations zéro déchet, en innovant dans la collecte et la gestion des déchets, en agissant contre les dépôts sauvages, etc.
- en signant de la Charte « zéro déchet plastique » pilotée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte

d'Azur animée par l'Agence Régionale pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) et profitez d'un accompagnement opérationnel

Les membres du CA ont validé à l'unanimité la transmission de ce document aux maires et présidents d'intercommunalité.

**Le prochain Conseil d'Administration a été fixé au 2 décembre 2019 à 10h30 au siège de l'AMV.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Président,

Jean-François LOVISOLO